Un cas d'usage du modèle PRISME : estimation de l'importance des mécanismes de solidarité dans le système de retraite français

Romane Beaufort et Mallory Mattmuller

5 mars 2020

Cnav Retraite & Action sociale Sécurité sociale

Introduction

Article 1 de la loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites

*La Nation assigne également au système de retraite par répartition un **objectif de solidarité** entre les générations et au sein de chaque génération, notamment par l'égalité entre les femmes et les hommes, par la prise en compte des périodes éventuelles de privation involontaire d'emploi, totale ou partielle, et par la garantie d'un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités.*

- Comment estimer l'importance des mécanismes de solidarité dans le système de retraite ?
- Dans quelle mesure l'objectif assigné par la loi est-il atteint ?

Cnav Retraite & Action sociale Sécurité sociale

Sommaire

1 Méthodologie
- PRISME
- Hypothèses et choix méthodologiques

2 Quels sont les assurés qui bénéficient des dispositifs de solidarité ?

1 Méthodologie
- PRISME
- Hypothèses et choix méthodologiques

2 Quels sont les assurés qui bénéficient des dispositifs de solidarité ?

Cnav Retraite & Action sociale Sécurité sociale

PRISME

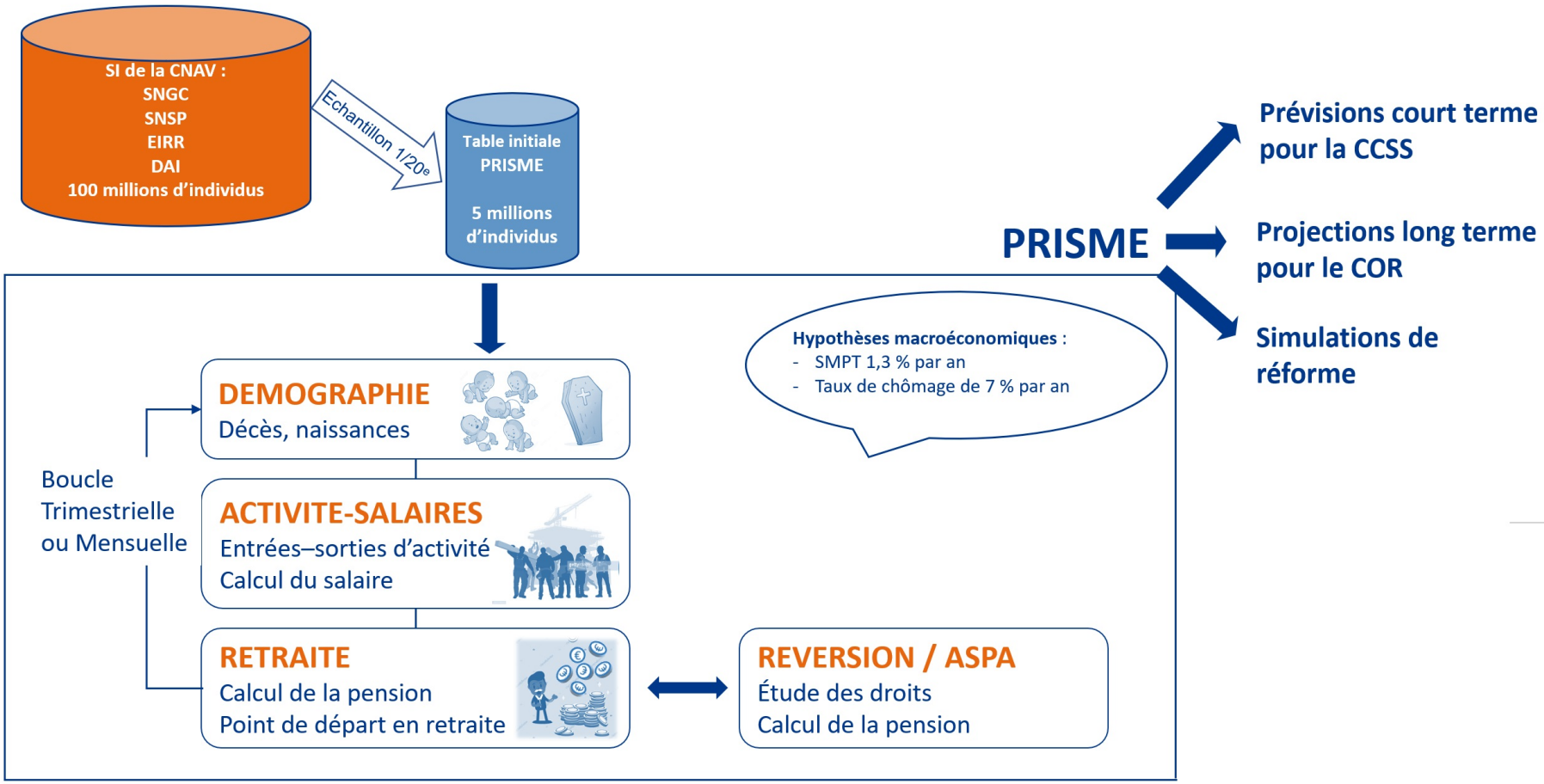
SI de la CNAV :
SNGC
SNSP
EIRR
DAI
100 millions d'individus
Echantillon 1/20e
Table initiale PRISME
5 millions d'individus
PRISME
Prévisions court terme pour la CCSS
Projections long terme pour le COR
Simulations de réforme
Hypothèses macroéconomiques :
- SMPT 1,3 % par an
- Taux de chômage de 7 % par an
DEMOGRAPHIE
Décès, naissances
ACTIVITE-SALAIRES
Entrées–sorties d'activité
Calcul du salaire
RETRAITE
Calcul de la pension
Point de départ en retraite
REVERSION / ASPA
Étude des droits
Calcul de la pension
Boucle Trimestrielle ou Mensuelle

Quels dispositifs considère-t-on comme de la solidarité ?

Les dispositifs de solidarité **retenus** :

- **Départs anticipés et/ou taux plein automatique**
  Retraites anticipées : carrière longue, compte professionnel de prévention (C2P), incapacité permanente, amiante, handicap, militaires, catégories actives de la fonction publique et des régimes spéciaux
  Retraites dès l'âge légal avec le taux plein automatique : départs au titre de l'invalidité et de l'inaptitude
- **Compensation des aléas de carrière**
  Périodes assimilées chômage, maladie, maternité, invalidité
- **Droits familiaux**
  AVPF, majoration de durée d'assurance pour la naissance et l'éducation d'un enfant, majoration pour les parents de trois enfants et plus
- **Minima de pension**
  MICO, MIGA, GMP et minima spécifiques au régime des exploitants

Les dispositifs de solidarité **exclus** : la réversion, le minimum vieillesse, le seuil de validation de 150 heures de SMIC pour valider un trimestre ou encore le calcul du salaire annuel moyen (SAM) sur les 25 meilleures années.

Cnav Retraite & Action sociale Sécurité sociale

Méthodologie en 3 étapes : exemple

La méthode permet de ne pas sur/sous-estimer le poids de chaque dispositif (exemple PA maladie) et de ne pas prioriser entre les dispositifs (le poids est proportionnel à chaque durée).

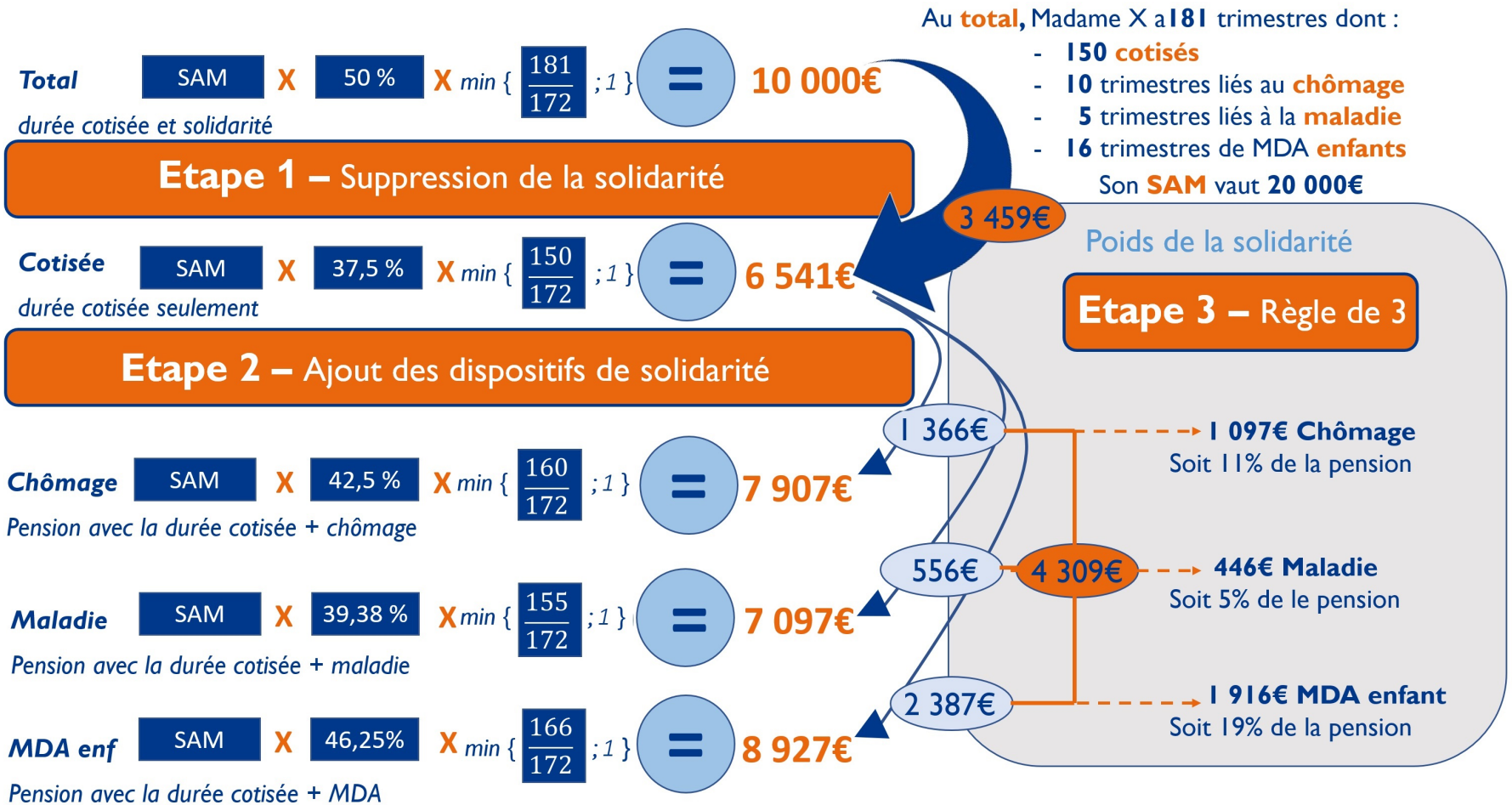

Exemple d'un policier

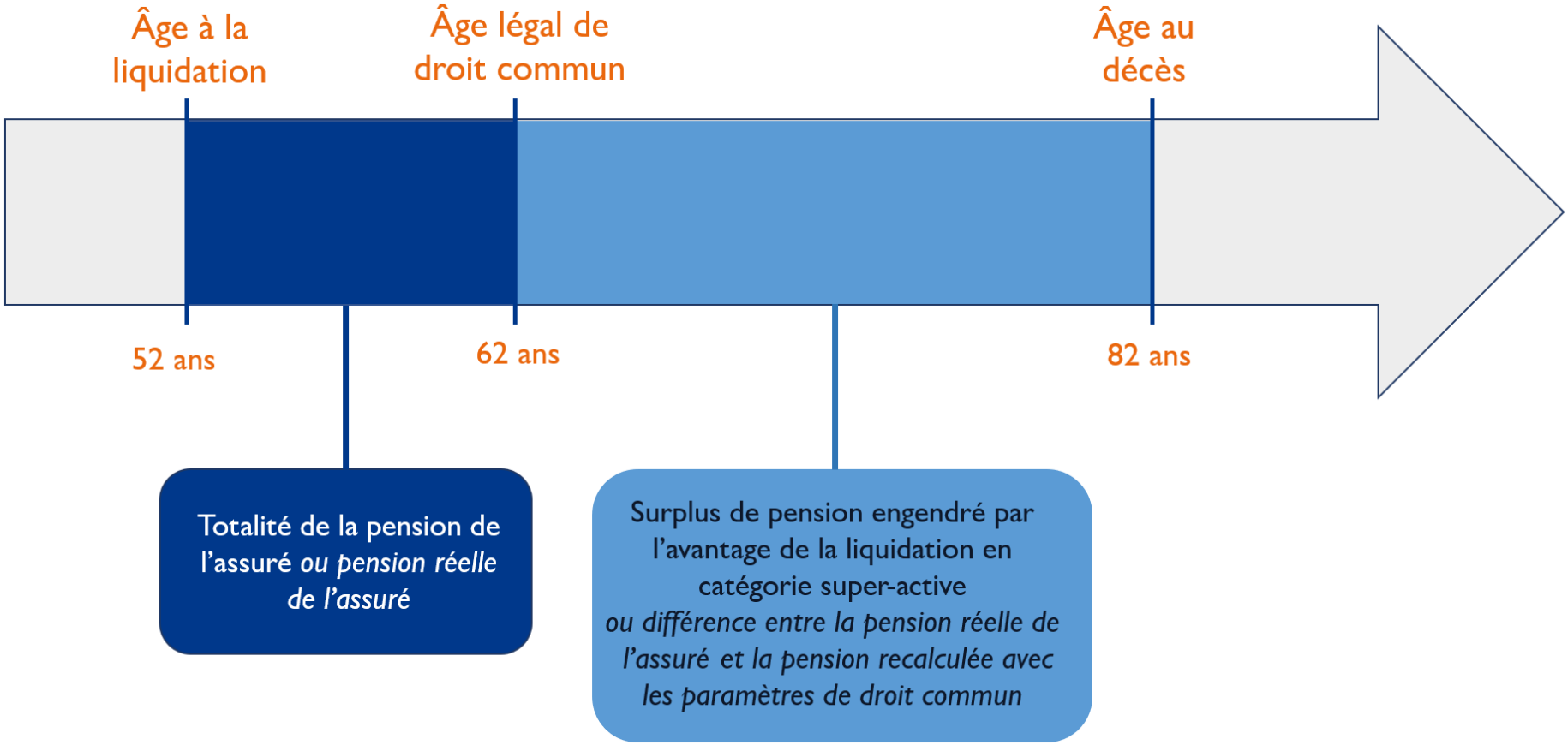

1 Méthodologie
- PRISME
- Hypothèses et choix méthodologiques

2 Quels sont les assurés qui bénéficient des dispositifs de solidarité ?

Disparités par décile de pension - génération 1950

Graphique 1 : Part moyenne des dispositifs de solidarité dans la pension selon le décile de pension

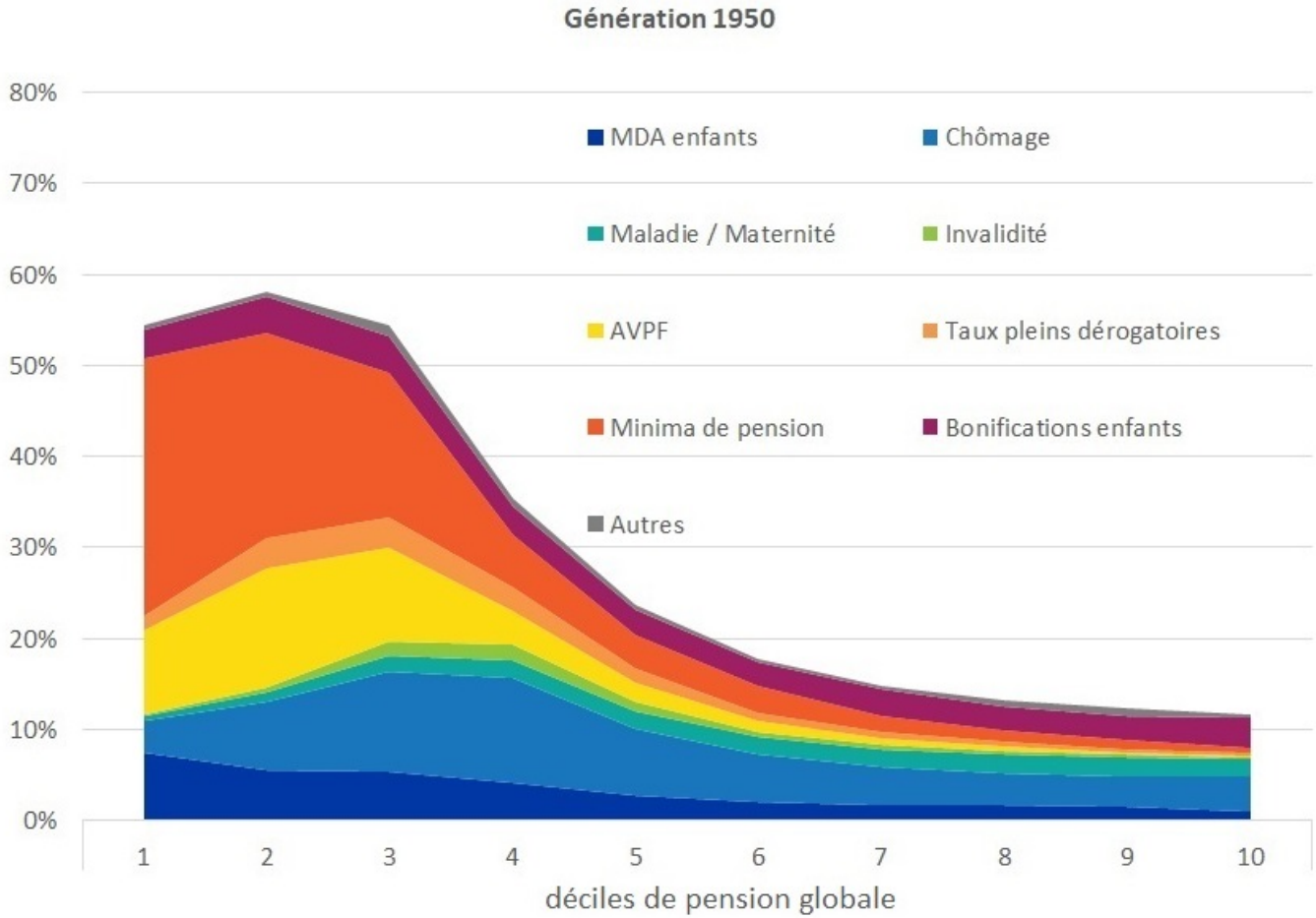

Champ : Retraités de droit direct de la génération 1950.
Source : Prisme tous régimes, Cnav 2019.

Disparités par décile de pension - générations 1975 et 2000

Graphique 2 : Part moyenne des dispositifs de solidarité dans la pension selon le décile de pension

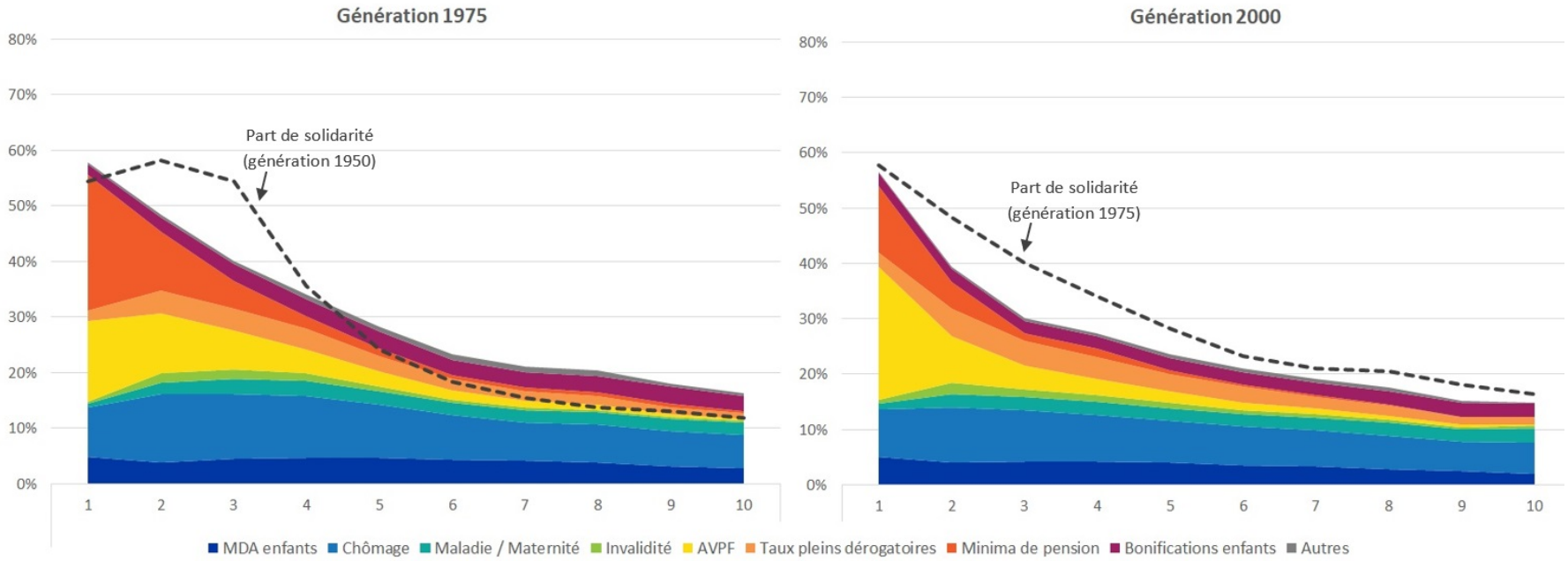

Champ : Retraités de droit direct des générations 1975 et 2000.
Source : Prisme tous régimes, Cnav 2019.

Disparités femmes/hommes

Graphique 3 : Part moyenne des différents dispositifs de solidarité dans la pension selon le sexe et la génération

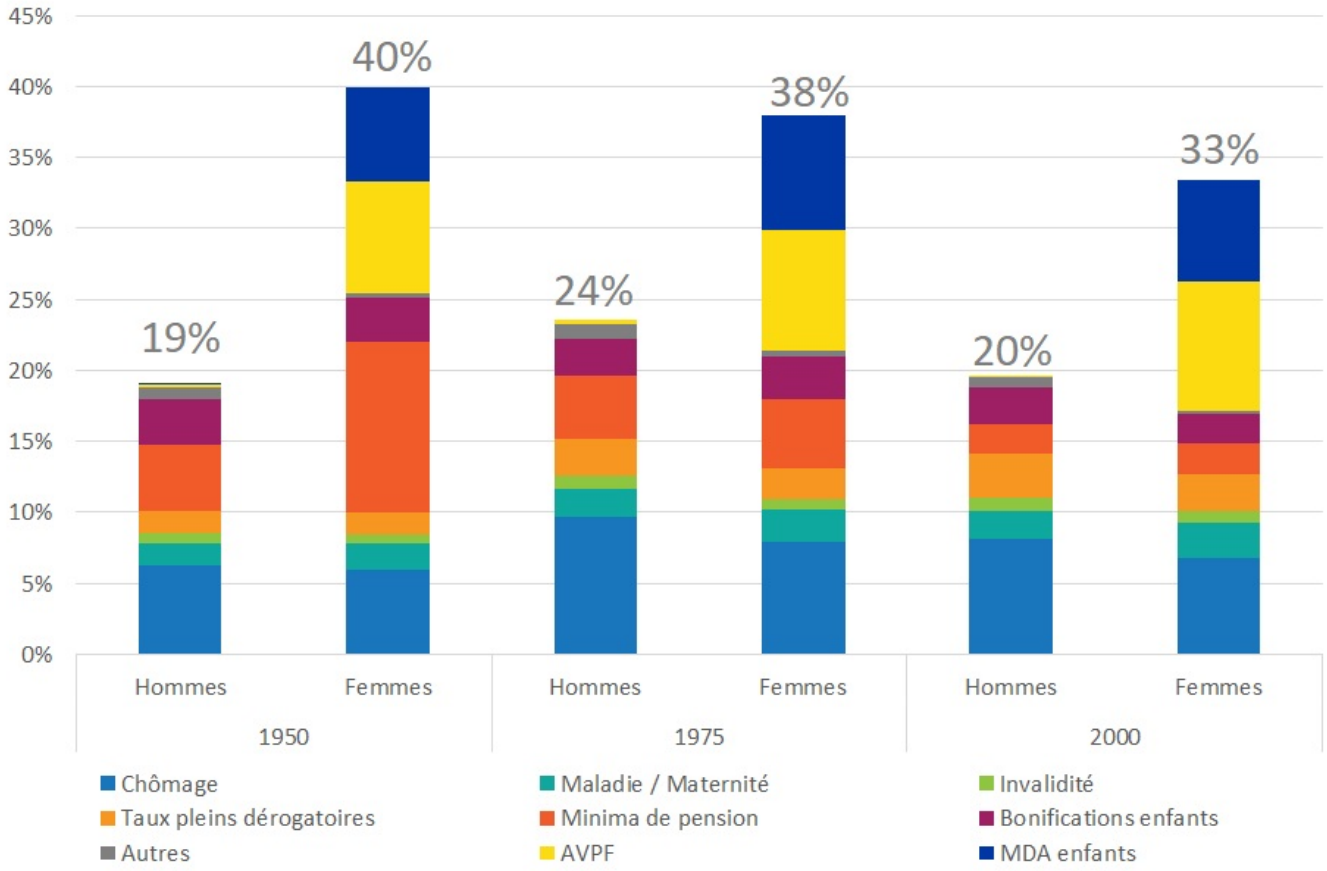

Champ : Retraités de droit direct de la génération.
Source : Prisme tous régimes, Cnav 2019.

Conclusion et perspectives

Conclusion

- Les assurés qui bénéficient le plus de la solidarité sont :
  - les retraités appartenant aux **premiers déciles** de pension,
  - les personnes ayant connu des interruptions involontaires d'emploi, et en particulier les **femmes** qui ont réduit leur activité suite à la naissance d'un enfant.

Perspectives

- Analyse sur le cycle de vie.
- Sensibilité des résultats aux hypothèses.

Cnav Retraite & Action sociale Sécurité sociale

Merci de votre attention

Retrouvez-nous sur http ://www.statistiques-recherches.cnav.fr

Année de liquidation
- [ ] Sélectionner tout
- [ ] 2006
- [ ] 2007
- [ ] 2008
- [ ] 2009
- [ ] 2010
- [ ] 2011
- [ ] 2012
- [ ] 2013
- [ ] 2014
- [x] 2015
- [x] 2016

Type de droit
- [ ] Sélectionner tout
- [x] Droits directs

Sexe
- [ ] Sélectionner tout
- [ ] Femmes
- [ ] Hommes

Indice polypensionné (uniquement pour les droits directs)
- [ ] Sélectionner tout
- [ ] Monopensionnés
- [ ] Polypensionnés

Indice carrière complète (uniquement pour les droits directs)**
- [ ] Sélectionner tout
- [x] Carrière complète RG
- [ ] Carrière non complète RG

Montant mensuel de pension*
- [ ] Sélectionner tout
- [ ] 0-149 €
- [ ] 150-299 €
- [ ] 300-449 €
- [ ] 450-599 €
- [ ] 600-749 €
- [ ] 750-899 €
- [ ] 900-1049 €
- [ ] 1050-1199 €
- [ ] 1200-1349 €
- [ ] 1350-1499 €
- [ ] 1500-1649 €
- [ ] 1650 € et +

Nombre de retraites attribuées au régime général par caisse régionale de liquidation et montant mensuel de pension*

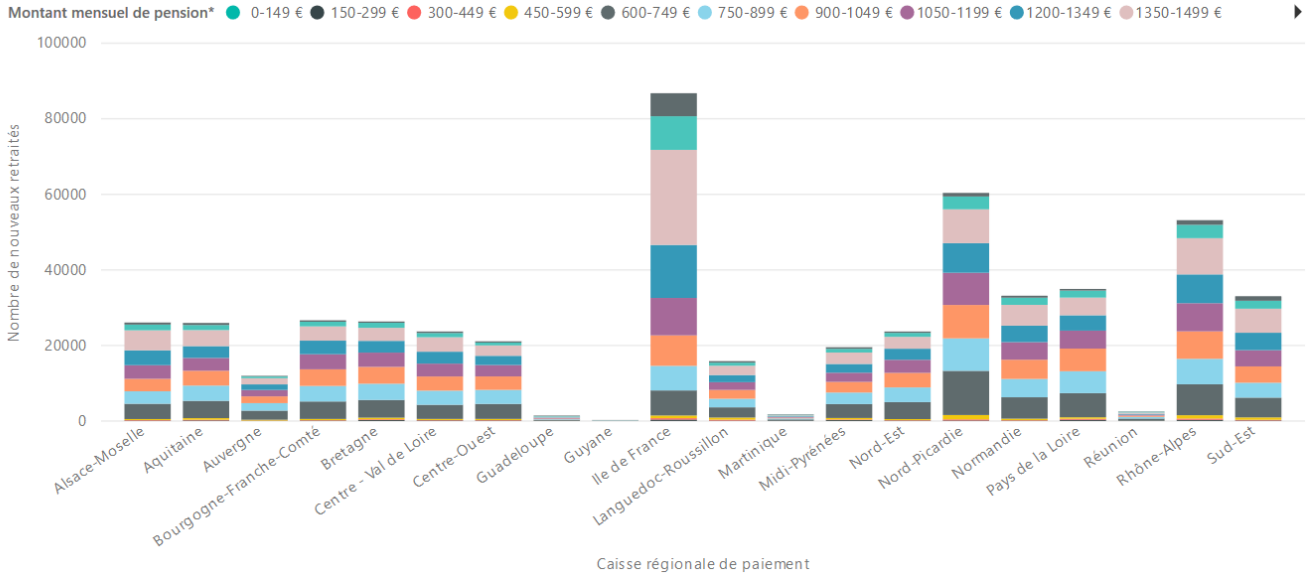

*Montant mensuel de base après application des règles de minimum et maximum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion et écrêtement au plafond de la Sécurité sociale) + majoration pour enfant de 10 %. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

** Pensions de droit direct attribuées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.